



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A

Désignation de l'entreprise SAS A.R.M. FRANCE										Néant ☐ *																							
Adresse de l'entreprise 165 RUE BECQUEREL 59500 DOUAI																																	
SIREN		8		9		0		2		7		6		3		4		8		Durée de l'exercice en nombre de mois * 12		Durée de l'exercice précédent * 12											
																Exercice N clos le		31		1		1		2		2		0		2		3	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																											
		Autres *		014		016																											
	Immobilisations corporelles *		028		030																												
	Immobilisations financières * (1)		040		152990		042		152990																								
	Total I (5)		044		152990		048		152990																								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																											
		Marchandises *		060		062																											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																											
		Autres * (3)		072		12000		074		12000																							
	Valeurs mobilières de placement		080		082																												
	Disponibilités		084		938		086		938																								
	Charges constatées d'avance *		092		094																												
	Total II		096		12938		098		12938																								
Total général (I+II)		110		165928		112		165928																									
PASSIF														Exercice N 1		NET																	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10000																												
	Écarts de réévaluation		124																														
	Réserve légale		126		1000																												
	Réserves réglementées *		130																														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		)		132																										
	Report à nouveau		134		-2298																												
	Résultat de l'exercice		136		368																												
	Subventions d'investissement		137																														
	Provisions réglementées		140																														
	Total I		142		9069																												
Provisions pour risques et charges		Total II		154																													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		858																												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)		169		)		172																										
	Comptes courants d'associés		173																														
	Autres dettes		175		156000																												
	Produits constatés d'avance		174																														
	Total III		176		156858																												
Total général (I + II + III)		180		165928																													
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an	195																									
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																									
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																									

Désignation de l'entreprise SAS A.R.M. FRANCE

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons	215		214		
		Services *	intracommunautaires	217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	961	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *			243		244		
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254		
	dont amortissement du fonds de commerce					255		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	961
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	- 961
Produits financiers (III)		280	6039		Charges financières (V)	294	4710	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	368	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	368	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (		Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	ZDP (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	5700
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354	5331	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *				356			
	Déficits antérieurs reportables *.....15548						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372	5331	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



SAS A.R.M. FRANCE

Annexe aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2023

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, l'entreprise a opté pour un traitement rétrospectif. Cette option a entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	10 à 20 ans
• Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
• Installations techniques	3 à 10 ans
• Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
• Installations générales	3 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Provisions pour gros entretiens et grandes révisions

Les provisions incluent les provisions pour gros entretiens et grandes révisions. La méthode de comptabilisation d'un composant n'a pas été retenue.

Engagements de retraite

L'entreprise n'a signé aucun accord particulier.

L'entreprise a constaté éventuellement ses engagements sous forme de provision.